

LE MESSENGER DE LA HITI

Journal Officiel des Etablissements français de l'Océanie,

PARAISANT TOUS LES SAMEDIS A 3 HEURES DU SOIR.

MATAMUÏ 20. — N° 21.

Mahana 2028 27. me. 1871.

PAIX DE L'ANNONCEMENT (prix de l'espace)
 Un an 100 fr.
 Six mois 50 fr.
 Trois mois 25 fr.
 Du samedi 30 octobre.

Pour les Abonnements et les Annonces, s'adresser
 L'IMPRIMERIE DU GOUVERNEMENT.

PRIX DES ABONNEMENTS (qui comprennent)
 Les 12 premiers livraisons 10 fr. 50
 Au-delà de 20 lignes 25 fr.
 Les annonces courtes se paient au mot par ligne
 par semaine.

SOMMAIRE.

PARTIE OFFICIELLE — Décisions relatives au service des distributions faites par le magasin des subsistances — Importation l'arrêté qui accorde la franchise pendant la durée de la guerre aux lettres expédiées ou reçues par les officiers et marins de la division de l'Océan Pacifique. — Nominations — Avis administratifs.
PARTIE NON OFFICIELLE — Avis aux navigateurs. — Le ravitaillement de Paris. — Description en faveur des classes des armées françaises, 15^e liste. — Nouvelle école du port. — Arrêches.

PARTIE OFFICIELLE

Nous, Commandant des Etablissements français de l'Océanie, Commissaire de la République aux Iles de la Société,
 Considérant que l'ordre du 5 décembre 1856 régissant le service des distributions faites par le magasin des subsistances n'est plus en harmonie avec le personnel de la colonie, ainsi qu'avec les mesures nouvelles prises depuis cette époque ;
 Attendu qu'il y a lieu de régler à nouveau les jours et heures de distribution, afin d'arrêter les abus qui se sont glissés dans cette partie du service ;
 Sur la proposition de l'Ordonnateur,

DÉCISIONS.

Art. 1^{er}. — Les délivrances de vivres faites par le magasin des subsistances auront lieu tous les jours de dix heures à dix heures et demie du matin. Les dimanches et jours fériés cette distribution se fera de six heures à six heures et demie du matin.

Les troupes de la garnison prendront leurs vivres chaque jour, sur un bon remis à l'avance et pour quatre jours.
 La ration prendra également ses rations tous les jours, sur un bon remis la veille pour le lendemain.

Les officiers et employés pourront prendre le pain chaque jour à mensuel au tabou A annexé à la présente décision.

Art. 2. Les officiers, fonctionnaires, employés et ouvriers auxquels la ration est accordée à titre gratuit ou à charge de remboursement auront la faculté de prendre leur ration tous les jours, tous les huit jours, tous les quinze jours ou tout les mois. Ils devront à cet effet faire connaître au service des subsistances la façon dont ils veulent toucher leurs vivres, et remettre un bon vingt-quatre heures à l'avance.

Les fons de vivres des ouvriers et employés des directions devront être reçus du visa du directeur.

Les distributions hebdomadaires, de quinzaine et mensuelles se feront les dimanches.

Art. 3. Les officiers marins et marins détachés à l'arsenal seront compris sur un bon collectif journalier, délivré par le directeur de l'arsenal.

Art. 4. Les bons pour cessions spéciales de denrées accordées par l'Ordonnateur seront remis le vendredi au comptable des subsistances pour être touchés le samedi aux heures de distribution.

Art. 5. Il est expressément défendu aux agents du magasin des vivres de faire aucune délivrance en dehors des heures désignées par la présente décision et aux rationnaires dont les bons n'auront pas été remis dans les délais fixés pour être compris dans la liste de distribution.

Il ne pourra être dérogé au paragraphe précédent que dans les cas urgents et sur une autorisation spéciale du commissaire aux subsistances. Les livraisons pour le ravitaillement des postes, des résidences et des bâtiments de l'Etat se feront en dehors des heures des distributions ordinaires.

Art. 6. Toute disposition contraire à la présente décision est et demeure abrogée.

Art. 7. L'Ordonnateur est chargé de l'exécution de la présente décision, qui sera enregistrée partout où besoin sera et insérée au Bulletin officiel des Etablissements.

Papeete, le 23 mai 1871.

DE JOUSLARD.

Par le Commandant Commissaire de la République :

L'Ordonnateur p. l.

G. MAURICE.

Nous, Commandant des Etablissements français de l'Océanie, Commissaire de la République aux Iles de la Société,

Vu l'arrêté en date du 12 février 1871 accordant la franchise pendant la durée de la guerre aux lettres expédiées ou reçues par les officiers et marins de la division de l'Océan Pacifique ;

Considérant que bien que la nouvelle officielle de la paix ne soit encore parvenue dans la colonie, les journaux arrivés par le dernier courrier établissent que l'état de guerre a cessé d'exister entre la France et l'Allemagne ;

Sur la proposition de l'Ordonnateur f.f. de Directeur de l'Intérieur,

DÉCISIONS.

Art. 1^{er}. Notre arrêté en date du 17 février 1871 accordant la franchise pendant la durée de la guerre aux lettres expédiées ou reçues par les officiers et marins de la division de l'Océan Pacifique n'aura plus son effet à compter de ce jour.

Art. 2. L'Ordonnateur f.f. de Directeur de l'Intérieur est chargé

de l'exécution de la présente décision, qui sera publiée au Messenger et insérée au Bulletin officiel des Etablissements.
 Papeete, le 23 mai 1871.

DE JOUSLARD.

Par le Commandant Commissaire de la République :

L'Ordonnateur p. l. f. f. de Directeur de l'Intérieur,

G. MAURICE.

Par décision de M. l'Ordonnateur en date du 23 mai 1871, le sieur Thibault (Dunat), gendarme à pied, a été nommé porteur de contraintes, en remplacement de M. Allery, dont la démission a été acceptée.

ADMINISTRATION DE L'ORDONNATEUR

Avis.

Les usages de la correspondance pour l'Europe et pour San Francisco devront être fermés le 1^{er} juin.

Les lettres et papiers seront reçus au bureau de la poste jusqu'à 11 heures du matin le même jour.

ADMINISTRATION DE LA JUSTICE

Les candidats aux fonctions d'huissier près les tribunaux de Papeete, vacantes en ce moment, sont invités à adresser à M. le chef du service judiciaire, dans le plus bref délai, leur demande, avec pièces utiles à l'appui.

PARTIE NON OFFICIELLE

Le Commandant Commissaire de la République a reçu le mercredi prochain 31 mai et les mercredis suivants.

AVIS AUX NAVIGATEURS.

BATEAU DE SAUVETAGE
Sur le récif Elizabeth.

Latitude 29° 55' 30" Sud.
 Longitude 159° 4' 30" Est.

Ce bateau a été procuré par souscription et placé dans l'intention de secourir les naufragés qui pourraient être en danger sur ce récif. Ce bateau est fourni avec tous les articles nécessaires pour accomplir un voyage jusqu'à un continent voisin. On trouve un coffre imprenable contenant des provisions, des gobelets, couverts, attirail de pêche, médicaments, allumettes, outils de charpentier, chandelles, couvertures, cartes géographiques, compas, plumes, encre et papier. Il y a aussi 6 barriques d'eau fraîche (chacune contient 6 litres) placées pour servir de lest, ainsi que pour balast. Et de plus, tous les instruments de bois employés à la construction du bateau ainsi que les provisions, pour éviter une mauvaise appropriation, sont marqués : « Bateau de Sauvetage, Recif Elizabeth Reef ». Et il est requis que les instructions suivantes soient observées :

INSTRUCTIONS.

Le naufragé devra un rapport détaillé du dénouement, avec les noms des survivants, et de ceux perdus s'il y en a. Aussi le naufragé doit-il avoir l'intention de se diriger. Il devra se documenter dans une bonne fuite avec un bâton, et le laisser flotter à l'ancre. Le courant est fort puissant peut être dévié et porté dans le bateau ou attaché à l'ancre.

Les personnes qui viendront le bateau sont obligées de laisser un rapport de leur visite, y joignant d'autres renseignements qu'elles désireront communiquer, et si elles se dirigent directement vers un port voisin, d'expédier les quelques rapports qu'elles peuvent avoir ainsi trouvés dans le bâtiment de bois. Les rapports doivent être remis au plus tôt à l'Ordonnateur f.f. de Directeur de l'Intérieur, et si l'on ne peut le faire, à M. le chef de l'Intérieur.

Sydney, février 1871.

LIFE BOAT.

Elizabeth Reef.

Latitude 29° 55' 30" South.
 Longitude 159° 4' 30" East.

This boat has been provided by subscription and placed here for the purpose of assisting any cast-away who may be wrecked on the reef. She is provided with all the necessary articles for making a voyage to the Australian Continent; and in the water-tight chest, supplied with provisions, panikins, knives, fishing tackle, medical stores, carpenter's tools, blankets, candles, charts, compass, pen, ink and paper. There are also six casks of fresh water (each containing fifteen gallons), fitted to ballast the boat as well as for use. And every pint of wood used in the boat's construction, as well as her stores, has (to prevent mis-appropriation) been branded "Life Boat Elizabeth Reef", and it is requested that the following instructions be observed :

INSTRUCTIONS.

Castaways will write a detailed account of their disaster, with the names of the survivors, and lost, any also the place they intend to steer for. Deposit this document in the gun-bow and leave it floating at the moorings. The galvanised iron cover my reports that may be thus found in the gun-bow. Whaler reports may thus be forwarded.

Parties visiting the boat are requested to leave a report of their visit with any other intelligence they wish communicated, and if bound direct to an adjacent port, to forward any reports that may be thus found in the gun-bow. Whaler reports may thus be forwarded.

In the N.E. segment of the reef is a clear channel with deep water.

Sydney, February, 1871.

Le ravitaillement de Paris.

On finit dans le Gaietia du 5 février :

Un immense d'homme, jamais les talles n'avaient présenté un aspect aussi étendu que dans la journée d'hier.

Les quatre heures du matin, une foule compacte envahissait les rues. Le civilien n'y s'efforçait à la vente des légumes et du poisson. Nombre de gamins, blêmes lo long des grilles, regardaient de l'autre côté les trésoirs qui on était à leur yeux on échangeant force quolibets avec les dames de cœurs.

Il y avait des représentants de toutes les classes dans cette fourmilière barolo, des riches, des pauvres, des commerçants, des ouvriers, des soldats, des marins, des gentillans et même des femmes du monde : tous voulaient acheter ou tout au moins voir. Et cette odeur de viande, que nous devions d'ordinaire avec tant de soin, semblait cette fois un aimant suranné, et chacun de s'écrier en entrant avec délices les nâmes : Enfin !... ça sent le poisson !

Malgré l'impatience de la foule, la vente à la criée n'a commencé qu'à sept heures du matin, heure réglementaire.

Dans la prescription, l'énergie, les fûts de ce flot s'engouffrant dans les allées au moment où les portes s'ouvrent, serait tout à fait impossible.

En un clin d'œil, les barrières entouraient les bureaux des crieurs pour la vente de la navette sont envahies par des milliers d'acheteurs, et les enchères montent avec une vitesse vertigineuse.

La vente à lieu à la place, et non point par lots, comme elle se pratique d'ordinaire. Excellente mesure qui permet à un plus grand nombre de personnes de profiter de ce premier arrivage.

Vient un aperçu général des prix relevés dans la journée d'hier par l'un des agents du marché :

Turbots de deux à cinq livres, 20 à 45 fr. — Raies, en moyenne, 3 fr. 50 la livre. — Merlans, 1 et 2 fr. — Poissons de 2 à 4 fr. selon la grosseur. — Rougets, petite espèce, de 80 c. à 1 fr. 25. — Carrelats et limandes d'environ 1 livre, 3 fr. 50. — Les maquereaux, fort demandés, atteignent haut la main les prix exorbitants de 5, 6 et 7 fr. — Bâtas les éperlans sont cotés à 15 fr. la douzaine, et les harengs saurs, en assez grande abondance, donnés au prix unique de 25 c. la pièce.

A neuf heures moins le quart, la place est entièrement nettoyée, et il ne reste rien du premier envoi de la province.

Mais là n'est pas le bled la bonne fortune de la journée.

Vers deux heures et demi, second arrivage de viande presque aussi abondant que le précédent. La foule, un moment éclaircie, se reforme plus serrée et plus compacte que jamais ; et grâce à l'énorme quantité d'acheteurs, les prix cèdent plus haut restent fermes jusqu'au soir.

Nous quittons les halles à quatre heures. Toujours mêmes allées et venues, mêmes cohues. Les crieurs sont encore à leur poste, et malgré leur vol légèrement enroué, soutiennent l'enthousiasme de la foule.

On nous assure que on attend encore un troisième convoi, et que dans ce cas, la vente se continuera sans interruption à la lueur des lampes de poche.

Malgré cet encombrement du côté de la viande, il ne faudrait cependant pas croire que le carreau des légumes et surtout le pavillon du beurre, des œufs et du fromage soient déserts. Dans la matinée, la foule y est énorme, et les denrées arrivées la nuit précédente sont presque toutes enlevées avant dix heures.

Grâce à l'affluence, les prix, qui s'élevaient d'abord, se relâchent à mesure que les marchandises sont enlevées.

La boîte de carottes a débuté à 4 fr. et a atteint bien vite 5 et 6 fr.

Les pommes de terre varient de 90 c. à 1 fr. 40 la livre.

Les oignons, toujours très rares, de 4 à 5 fr. le litre.

Le beurre descend un moment jusqu'à 3 fr. 50 la livre.

Enfin, dans la matinée, on a pu acheter des œufs à 3 fr. 75 la douzaine. Vers une heure, les revendeuses ne les cèdent pas à moins de 5 et 6 fr.

Comme on voit, les prix, de ce côté, sont des moins stables ; d'une heure à l'autre, ils varient dans des proportions inimaginables, et cela au grand désespoir des ménagères attardées.

Mais encore un peu de patience, mesdames, vous touchiez à la fin de vos épreuves.

Un convoi considérable de farine est arrivé dimanche, à trois heures de l'après-midi, à la gare de Saint-Lazare. Si nous n'avons pas de pain blanc demain, par suite de la rareté des moyens de transport, ce ne sera que partie remise à lundi prochain.

On fit dans la France. Nouvelle de Toulouse :

De nombreux voyageurs arrivent de Paris, et viennent, comme en convalescence, à Toulouse, pour se remettre de leurs fatigues et de leurs privations, quand ils ne sont pas atteints de maladie. Plusieurs ont été malheureusement atteints, et quelques-uns de fort graves, produites par la mauvaise alimentation des derniers temps. Ceux qui ont fréquemment mangé du rat d'égoût se sont trouvés atteints d'une certaine maladie d'entrailles, occasionnée par la vermine que le chair de ces animaux immondes a introduite dans leur corps.

Ceux qui, pour éviter les viandes dégoûtantes, s'étaient mis au régime de l'eau rouge sucrée, ont abouti par ce régime à des inflammations d'entrailles des plus graves et au diabète ou ruigement soigné sucré. Des cas très nombreux de cette maladie se sont particulièrement manifestés.

Des gastriques rigides provenant du froid et du défaut de nourriture, ont pris aussi un caractère très intense.

Nous avons vu ici un de ces malades, sergent dans le bataillon du génie civil, qui est arrivé dans nos murs dans un état d'extrême débilité, se pouvant plus depuis près d'un mois absorber ni digérer aucune nourriture.

NOUSCRIPTION

En faveur des Blessés de l'Armée et de la Marine françaises.

1^{re} LISTE.

MM. les officiers et employés du Commissariat de la Marine, pour compléter à la somme de 9,500 fr. l'envoi à faire en France.	37 10
Report des listes antérieures	10,362 10
Total général	20,000 00

MOUVEMENTS DU PORT DE PAPEETE

Du vendredi 19 au jeudi 25 mai 1871 inclus.

NAVIRES DE COMMERCE ENTRÉS.

19 mai. Gœl. du Protect. <i>Widley Brown</i> , de 17 ton., cap. Reekie, ven. d'Almaty en 1 jour.	
21 mai. Gœl. du Protect. <i>Hornet</i> , de 28 ton., cap. Pelars, ven. de Haïpang en 22 jours.	
22 mai. Gœl. du Protect. <i>Esperanza</i> , de 28 ton., cap. McCall, ven. des Philippines en 6 jours ; passage, MM. Hughes, Richard, Mervin et 2 enfants, au capitaine.	
23 mai. Gœl. américaine <i>Flying Duff</i> , de 84 ton., cap. Heltcher, ven. de Valparaiso en 33 jours.	

NAVIRES DE COMMERCE SORTIS.

20 mai. Gœl. du Protect. <i>Widley Brown</i> , de 17 ton., cap. Reekie, all. à Almaty.	
22 mai. Trois-mâts-barque anglaise <i>John Williams</i> , de 186 ton., cap. Turpie, all. à Rurute et aux Navigateurs ; passage, MM. Hughes, Saville, anglais, et 1 indigène.	
22 mai. Gœl. anglaise <i>Edith</i> , de 60 ton., cap. Traye, all. à Almaty et Auckland.	
23 mai. Gœl. du Protect. <i>Hornet</i> , de 28 ton., cap. Pelars, ven. d'Haïpang en 1 jour.	

BATIMENTS SUR RADE.

DE COMMERCE.

26 décembre 1870. Brig.-gœl. <i>August</i> , de 255 ton. (prise prussienne).	
1 janvier 1871. Trois-mâts-barque française, de 102 ton. (prise prussienne).	
10 janvier. Brig. <i>Wanderer</i> , de 225 ton. (prise prussienne).	
21 mars. Trois-mâts-barque française <i>Amélie Ennes</i> , de 498 ton., cap. Leconte.	
4 mai. Trois-mâts-barque française <i>Alma</i> , de 262 ton., cap. Bédet.	
10 mai. Gœl. du Protect. <i>Eliza</i> , de 114 ton., cap. Hunter.	
11 mai. Trois-mâts-gœl. américaine <i>Wanderer</i> , de 227 ton., cap. Knemerson.	
17 mai. Brig.-gœl. américain <i>Edith</i> , de 214 ton., cap. Reikher.	
23 mai. Gœl. du Protect. <i>Esperanza</i> , de 28 ton., cap. McCall.	
25 mai. Gœl. américaine <i>Flying Duff</i> , de 84 ton., cap. Heltcher.	

ANNONCES ET AVIS DIVERS.

Le Panorama a réduit le prix

d'entrée à un franc par personne.

Dans la même maison il y a à vendre une pompe rotative à jet et à bras, pouvant donner à l'heure de 2,500 à 3,000 litres d'eau, en faisant 60 tours à la minute, comme l'indiquent les constructeurs.

Pour plus de renseignements, s'adresser à F. Porpo, sur les lieux, jusqu'à 10 heures du matin, et l'après-midi à toute heure.

Herzberg the fare to see the

Panorama views will be only one franc.

The sale at the same place, one force pump with fly-wheel, throwing from 2,500 to 3,000 litres of water per hour, revolving at the rate of 60 times per minute.

For further details, apply to F. Porpo, at the same place, till 10 o'clock in the morning, and at any hour in the afternoon.

VENTE AU ENCHÈRES.

Mardi prochain, le 27 mai, à midi, M. P. Bousquet, notaire, maire-prévôt, vendra ses enchères, par ordre de MM. Meul, Suifet et Co., rue de la Petite-Poignée, ex *Majesty Johnston* : Maquereaux en lots et 1/2 barils ; Saumons en barils.

SALE BY AUCTION.

On Wednesday next, the 27th May at noon, Mr. P. Bousquet, Licensed Auctioneer, will sell by order of Messrs. Meul, Suifet and Co., rue de la Petite-Poignée, ex *Majesty Johnston* : Maquereaux in lots and 1/2 barrels ; Salmon in barrels.

ALGERY. ex-buisserie.

A l'honneur d'insérer le public qu'à partir du 1^{er} juin, il tiendra à la disposition du public des voitures courues pour le transport des personnes de l'Algérie à l'Algérie, et vice versa.

Départ de l'Algérie : ... Les lundi, mercredi et vendredi.

de l'Algérie : ... Les mardi, jeudi et samedi.

AVIS. — Immeubles à vendre :

- 1^{er} Une belle maison de ville, avec grand terrain y adossé ;
- 2^e Une autre maison couverte en bardeau, avec terrain ;
- 3^e Un beau terrain sis à Haïgou, Morous ;
- 4^e Une belle maison d'habitation, avec terrain, située dans la vallée de Fattoua.

S'adresser à M. A. B. Goupi, rue des Bous-Arts.

NOTICE. — Real estate pro-

- 1st A beautiful city residence, with large piece of land ;
- 2nd A shingled house, with land, also situated in Papeete ;
- 3rd A fine piece of land situated in the district of Haïpou, Morous ;
- 4th A fine dwelling house, with land, situated in Fattoua valley ;

Apply to A. B. Goupi, Bous-Arts street.

L'Indigène Meten a Teliho,

du Teliho, descendant à Papeete, est dans l'intention de vendre à M^{re} Meolia Salomon la terre Papanarua, sis dans le district de Fata, et inscrite n^o 313, au nom de sa sœur Poera Tei, rue à Arvi, dédée.

L'Indigène Rees a Tooman,

descendant à Pape, est dans l'intention de vendre à M^{re} Marilly, Jacollit et Co., négociants à Papeete, la terre Moan, sis à Papanu, district de Pape, et inscrite n^o 313, au nom de son nom sous le n^o 23, P. 10.

T^e opua nel Talmat a Fann,

du Teliho, descendant à Pape, est dans l'intention de vendre à M^{re} Meolia Salomon la terre Papanarua, sis dans le district de Fata, et inscrite n^o 313, au nom de sa sœur Poera Tei, rue à Arvi, dédée.

T^e opua nel Meten a Teliho,

du Teliho, descendant à Pape, est dans l'intention de vendre à M^{re} Marilly, Jacollit et Co., négociants à Papeete, la terre Moan, sis à Papanu, district de Pape, et inscrite n^o 313, au nom de son nom sous le n^o 23, P. 10.